

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT, LA SEPANSO AQUITAINE, L'ASSOCIATION LES DEUX ARGUINS ET LE PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

Jeudi matin 25 septembre, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, la SEPANSO Aquitaine, l'association Les Deux Arguins et le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie signeront une convention cadre de coopération inédite.

Ce rapprochement s'appuie sur la reconnaissance d'une histoire commune et d'un patrimoine partagé entre le Banc d'Arguin arcachonnais et le Banc d'Arguin mauritanien. Au-delà de la toponymie et des similitudes paysagères, ces territoires sont liés par la circulation d'espèces migratrices et de nombreuses actions pédagogiques, culturelles et scientifiques menées depuis plus d'une décennie entre leurs gestionnaires.



OBJECTIF DU PROJET DE COOPERATION

Les structures impliquées dans ce projet de coopération poursuivent les buts communs de préserver et mettre en valeur le patrimoine qui fait la richesse du territoire concerné, de promouvoir un écotourisme responsable et de favoriser l'éducation à l'environnement.

L'objectif de ce projet de coopération est de mieux connaître, protéger et valoriser deux territoires d'exception, notamment par le renforcement des connaissances du patrimoine du Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie et par le partage d'expériences dans la gestion d'espaces naturels entre les territoires mauritanien et aquitain.

La coopération vise quatre grands axes :

- **L'amélioration de la connaissance scientifique du patrimoine naturel, culturel et archéologique des deux territoires ;**
- **Le renforcement des compétences et des échanges en matière de conservation et d'éducation à l'environnement ;**
- **Le développement durable et la gestion responsable de l'écotourisme, en partageant expériences et bonnes pratiques de gouvernance entre Mauritanie et France ;**
- **La consolidation des échanges socio-culturels, avec une attention portée aux enjeux environnementaux communs et à la mobilisation des acteurs locaux.**

L'action collaborative s'appuie sur une gouvernance partagée, portée notamment par un Comité de Pilotage mixte, qui définira chaque année les priorités de la coopération ainsi que les modalités de financement et de valorisation des actions menées.

PARTIES PRENANTES AU PROJET

Entité française :

◦ **Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat** (Collectivité territoriale) co-pilote le projet pour l'entité française et le met en œuvre. Son action est guidée par la politique nationale des Grands Sites de France initiée par l'État qui vise un objectif de gestion durable des territoires concernés. Sa mission se poursuit autour de 4 axes principaux : la préservation active des paysages, la sensibilisation des visiteurs et des habitants, l'éducation à l'environnement et la mise en œuvre d'un tourisme durable en favorisant les pratiques d'écomobilité. Ce partenariat incarne la dimension internationale portée par le Grand Site de la Dune du Pilat, membre du Réseau des Grands Sites de France. À l'image des missions du Réseau et de son action internationale avec le **Pôle international francophone des sites patrimoniaux**, le projet vise à renforcer le dialogue, la valorisation partagée et la transmission des savoirs entre territoires remarquables. En savoir plus sur le PIF : <https://polepatrimoine.org/qu-est-ce-que-le-pole>

◦ **La SEPANSO Aquitaine** (association reconnue d'utilité publique) co-pilote le projet pour l'entité française et le met en œuvre : association créée en 1969 et reconnue d'utilité publique depuis 1982, elle œuvre à la défense de l'environnement et la conservation du patrimoine naturel. Elle gère pour le compte de l'État trois Réserves naturelles nationales en Gironde dont celle du Banc d'Arguin. Ce statut permet de mettre en œuvre des suivis sur la faune et la flore, des actions en faveur de la conservation du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement.

◦ **Les Deux Arguins** (association) qui participe à la mise en œuvre du projet pour l'entité française et facilite les échanges avec l'entité mauritanienne. L'association créée en 2023 joue un rôle central dans ce projet de coopération entre les deux territoires. Elle facilite les échanges et stimule les initiatives pour promouvoir la biodiversité, l'éducation à l'environnement et les échanges culturels.

Entité mauritanienne :

Le Parc National du Banc d'Arguin (structure étatique) pilote le projet pour le côté mauritanien et le met en œuvre. Créé en 1976, le Parc National du Banc d'Arguin est devenu un établissement public administratif suite à la promulgation d'une loi spécifique en 2000. L'aire protégée s'étend sur un territoire de 12 000 km² dont 180 km de littoral. Reconnu site RAMSAR en 1982 et site Patrimoine mondial de l'Unesco en 1989, le Parc fait l'objet d'un programme de protection pour l'importance de son écosystème et de son patrimoine immatériel. Sa contribution à la conservation de la biodiversité mondiale est un facteur lui offrant une portée unique et une valeur inestimable.

En savoir plus : <https://www.facebook.com/watch/?v=1349325306783744>

Dune du Pilat
dune du Pilat
Grand Site * site classé




Réserve Naturelle
BANC D'ARGUIN



Communiqué de presse

Contact presse :

Benoit DUMEAU, Conservateur de la RNN du Banc d'Arguin

05 56 66 45 87 | 06 07 12 68 33

XAVIER CHEVILLOT

SEPANSO AQUITAINE

Maria DE VOS, Directrice du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat

Louise POUPIN, Responsable du Service Communication et Médiation

missionculture@ladunedupilat.com | 05 56 22 81 22-

06 76 86 28 59

site classé

